

La Brève

1. Jean-Pierre Raffarin mise sur l'artisanat pour développer l'emploi - Ils ont dit...
2. Simplifications - Assemblée générale de l'UEAPME - Chiffres clés
3. L'UPA à la rencontre des syndicats de salariés - Promotion de l'artisanat - Nominations - Vignette
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°114- 1^{er} Novembre 2002

Ils ont dit

"L'économie à laquelle nous croyons, c'est une économie humaniste, une économie dans laquelle la personne humaine trouve des repères. Et, celle-là, l'artisanat en est le principal et le meilleur interprète."

"Je vous propose qu'ensemble, nous bâtissons un contrat d'objectifs, un contrat pour la législature pour 500.000 emplois." Le Premier ministre au congrès de l'UPA

"Nous savons que nos petites entreprises ne pourront pas rester en dehors d'une amélioration des conditions de travail si nous voulons rester attractifs auprès des jeunes." Le Président de l'UPA

Les interventions du Premier ministre et du Président de l'UPA sont consultables en intégralité sur :
www.upa.fr/declarations/index.html



CONGRES DE L'UPA

Jean-Pierre Raffarin mise sur l'artisanat pour développer l'emploi

Chaleureusement accueillis par les congressistes, le Premier ministre et Renaud Dutreil ont réaffirmé leur volonté de libérer le potentiel de création d'emploi des entreprises artisanales.

Le congrès du 24 octobre n'a pas donné lieu à de grands effets d'annonce en faveur de la "Première entreprise de France". Beaucoup mieux, il a révélé au grand jour le nouveau poids accordé par les pouvoirs publics à l'artisanat, "un moteur majeur du développement économique et du retour de la croissance", selon les termes du Premier ministre. Ne se contentant pas d'éloges, Jean-Pierre Raffarin a invité les artisans à créer 500.000 emplois en cinq ans et s'est engagé à faire aboutir trois textes en leur faveur : un plan pour la création et la transmission d'entreprises (déjà révélé) qui s'inspirera des propositions de l'UPA ; une ordonnance de simplification administrative ; un projet de loi sur le statut du travailleur indépendant. Pour sa part, le Président de l'UPA a souligné le développement accéléré de l'artisanat ces dernières années avant d'attirer l'attention sur le choc démographique qui attend la France et sur la nécessité de s'y préparer, notamment en termes de formation, de recrutement et de transmission



d'entreprises. Il n'a pas manqué de se réjouir de la généralisation de la baisse des cotisations sociales patronales sur les salaires jusqu'à 1,7 SMIC, non sans souhaiter que la mesure soit portée à 2,2 SMIC. De même, il a invité le gouvernement à faire en sorte que le taux réduit de TVA puisse s'appliquer à toutes les activités de main d'oeuvre. Enfin, Robert Buguet a demandé au Premier ministre de lancer les "états généraux de la formation professionnelle". Les débats qui ont suivi, ont permis d'approfondir les attentes concrètes des représentants de l'artisanat sur le plan économique mais aussi dans le domaine social.

Chiffres clés

CITES AU CONGRES DE L'UPA

Les entreprises artisanales emploient en moyenne 4 salariés aujourd'hui, contre seulement 1,5 il y a 20 ans.

L'artisanat est passé de 2 à 3 millions d'actifs en moins de 15 ans.

Plus de 100.000 emplois ont été créés dans l'artisanat en 2001.

Un tiers des artisans vont partir en retraite dans les 10 ans à venir. Aujourd'hui, 1 entreprise sur 5 disparaît faute de repreneur.

A partir de 2005, pas moins de 850.000 personnes qualifiées partiront chaque année à la retraite alors qu'à peine 650.000 jeunes, peu formés, entreront sur le marché du travail.

ELECTIONS PRUD'HOMALES

LISTE D'UNION DES EMPLOYEURS



Près de 17 millions de personnes, 800.000 employeurs et 16 millions de salariés, sont appelées à voter le 11 décembre 2002.

On compte aujourd'hui 14.610 juges siégeant dans les 271 conseils de prud'hommes.

163.218 affaires ont été introduites au fond en 2000, 159.594 décisions ont été rendues au fond et 47.602 ont été rendues en référé. Un tiers des décisions ont fait l'objet d'un recours en appel.

En 2000, on comptait 3.624 affaires de plus qu'en 1999.

La durée moyenne de règlement des affaires est de 10 mois.

Au-delà de l'effet d'annonce

En matière de simplification, les intentions initiales ont rarement débouché sur les améliorations souhaitées. D'où le scepticisme affiché par les congressistes de l'UPA lorsque le Secrétaire d'Etat, Renaud Dutreil, a annoncé son intention de simplifier la vie des entreprises. Pourtant, la volonté du gouvernement d'aboutir sur ce dossier semble cette fois confortée par la méthode qu'il a choisie. En effet, chose inhabituelle, c'est par voie d'ordonnance que seront prises les prochaines mesures de simplification administrative, et cela dès le début 2003. L'UPA, qui ne souhaite pas faire de procès d'intention, travaille en concertation avec le Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, et étudiera avec la plus grande circonspection les propositions qui émergeront. Surtout, ses représentants continueront à mettre en avant les principes qui doivent accompagner toute réflexion relative à la simplification. Il s'agira d'abord de rappeler que bon nombre de dispositions législatives et réglementaires sont aujourd'hui difficilement applicables par les petites



entreprises et qu'il conviendrait donc de procéder à un vaste "toiletage" des textes existants. De même, l'UPA demande que toute nouvelle initiative soit précédée d'une étude d'impact sur le fonctionnement des entreprises afin d'en évaluer l'efficacité. Plusieurs autres pistes seront avancées par l'UPA : moindre recours à la sanction au profit de l'information et du conseil; accès facilité aux dispositifs d'aide publique; harmonisation des réglementations entre les caisses sociales des travailleurs indépendants et simplification de l'imposition des revenus des non salariés.

EUROPE

Assemblée générale de l'UEAPME

L'UEAPME -Union européenne de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises- compte aujourd'hui plus de 70 organisations membres, dont l'UPA, la CGPME et l'APCM pour la France, et représente 7 millions d'entreprises employant près de 50 millions de personnes. C'est dans la perspective de l'Assemblée générale des 13 et 14 novembre qui doit examiner les changements de statuts de l'organisation, que l'UPA a émis des positions.

Le Conseil national a ainsi souscrit à la proposition d'augmenter le nombre de membres du Comité de direction de l'UEAPME en le portant de 8 à 12. Il a souhaité par ailleurs que les vice-présidences soient réduites à 2, contre 6

actuellement. L'Assemblée générale décidera également d'une nouvelle répartition des voix entre les membres effectifs de l'UEAPME, l'UPA ayant opté pour une solution accordant 30 voix à la représentation française (réparties à parts égales entre les trois organisations) sur un total de 250. Enfin, l'Assemblée générale verra le renouvellement du Conseil d'administration; Armand Arianer sera le représentant de l'UPA.



L'UPA à la rencontre des syndicats de salariés

La suspension, depuis la fin 2001, du vaste processus de refondation sociale, n'a pas empêché les dossiers sociaux de suivre leur cours accéléré. C'est la raison pour laquelle le Président de l'UPA a consulté durant l'automne les représentants des syndicats de salariés et qu'une nouvelle phase de discussions a débuté le 7 novembre par la rencontre entre les représentants de l'UPA et une délégation de Force ouvrière conduite par Marc Blondel. Côté UPA, la délégation était composée du Président, des Vice-Présidents et des négociateurs de l'UPA : Dany Bourdeaux pour les retraites complémentaires, François Cartron pour la formation professionnelle et Patrick Liebus pour l'assurance chômage. Parallèlement à ces discussions avec les représentants syndicaux, une rencontre est prévue prochainement avec les deux autres organisations patronales, Medef et

CGPME. Concernant la réforme des retraites que le gouvernement souhaite voir aboutir au mois de juin 2003, les partenaires sociaux seront invités à émettre un avis. Ce n'est que sur la base de la réforme d'ensemble qu'ils engageront une négociation relative aux retraites complémentaires.

De même, la détérioration de la situation de l'emploi et donc des finances de l'UNEDIC va contraindre les gestionnaires de l'assurance chômage à revoir rapidement la convention signée en juillet 2000. Enfin, l'UPA, qui a demandé au Premier ministre de lancer des "états généraux de la formation professionnelle" est particulièrement soucieuse d'avancer dans ce domaine. Autant dire que les partenaires sociaux ont du pain sur la planche et qu'ils seront amenés à s'entendre dans des délais brefs sur un contenu et un calendrier de négociations.

PROMOTION

L'artisanat au Salon de l'Education

Du 20 au 24 novembre 2002, "L'Artisanat. Première entreprise de France" sera présent au Salon de l'Education qui chaque année draine un très grand nombre de jeunes franciliens. Un espace de 500m² lui sera consacré, comprenant un pôle central d'accueil-information et quatre pôles thématiques : "mode et tendances", "nouvelles technologies", "art de vivre", "habitat et décoration". Près de quarante professionnels, apprentis, compagnons et maîtres d'apprentissage animeront ces pôles en proposant des démonstrations. Par ailleurs, des conseillers de l'UPA et des Chambres de métiers seront à la disposition des visiteurs pour fournir toutes les informations sur les filières de formation à ces métiers qui ne cessent de recruter. Le Salon sera également l'occasion de présenter le "kit pédagogique" (que l'on peut commander gratuitement



sur www.artisanat.info) destiné aux enseignants, aux professionnels de la formation et aux relais d'information jeunesse afin de les aider à informer les élèves des collèges et lycées sur l'offre d'avenir professionnel dans l'artisanat. Ce kit comprend notamment un argumentaire en 15 transparents, une cassette video de témoignages d'artisans (diffusés sur TF1 début 2002) et un CD-Rom contenant près de 160 fiches métiers.

Nominations

UPA MIDI-PYRENEES
Pierre Perez -CNAMS-,
succède à la présidence
à Rolande Sassano -CGAD-.

UPA PAYS DE LA LOIRE
Landry Guillemont -CNAMS-,
succède à la présidence
à Pierre Millet -CAPEB-.

UPA TARN-ET-GARONNE
Denis Juguera -CNAMS-,
succède à la présidence
à Bernard Delsuquet -CGAD-.

Vignette automobile

Un certain nombre d'initiatives parlementaires ont fait suite au courrier présentant les positions de l'UPA sur le projet de loi de finances pour 2003.

Ainsi, plusieurs parlementaires ont relayé la demande visant à supprimer définitivement la vignette automobile pour tous les véhicules utilisés par les artisans ou commerçants indépendants.

Certains ont d'ores et déjà prévu de déposer un amendement qui conduirait, s'il était adopté, à étendre l'exonération de vignette aux personnes morales possédant plus de trois véhicules.

D'autres sont intervenus par écrit auprès du ministre délégué au Budget. Sa réponse montre que la discussion ne sera pas aisée : *"le coût de la suppression définitive de la vignette est évalué à 180 millions d'euros. ... Cette mesure n'était pas compatible avec les marges de manoeuvre budgétaires du gouvernement pour l'année 2003."*

Jean-François Roubaud à la tête de la CGPME

C'est le 16 octobre dernier que Jean-François Roubaud a été élu Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, par 72% des votants, contre 28% à Philippe Moreau. Agé de 58 ans et PDG d'une société de couverture-plomberie, il était jusqu'alors Vice-Président délégué et assurait à ce titre la présidence de la CGPME depuis le départ en juin dernier du précédent président. Jean-François Roubaud succède ainsi à Léon Gingembre, René Bernasconi, Lucien Rebuffel et Jacques Freidel. Le Président de l'UPA a immédiatement envoyé un message de félicitations à son homologue nouvellement élu.

François Fillon pour " l'assurance-emploi "

Le ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité a souhaité que les partenaires sociaux engagent rapidement une négociation sur la mise en oeuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie, sous la forme d'un "compte que chacun pourra utiliser à sa guise en fonction de ses aspirations, mais aussi des événements liés aux mutations industrielles", ce qu'il appelle "l'assurance-emploi". L'UPA considère pour sa part que cette réflexion ne doit pas occulter le débat sur la formation initiale et souhaite une reprise des discussions sur l'ensemble du dossier de la formation professionnelle, après l'échec de la négociation menée en 2001.

Olympiades des métiers : c'est parti !

La première phase des 37èmes Olympiades des métiers s'est déroulée du 13 au 26 octobre dernier. Il s'agissait de repérer les meilleurs candidats dans les différents métiers et de constituer les sélections régionales en vue des finales nationales qui auront lieu du 5 au 8 février 2003 en Région Centre. Ces événements ont contribué, sous la houlette des conseils régionaux, à promouvoir la quarantaine de métiers retenus pour la compétition mondiale (19-22 juin en Suisse) ainsi que tous les acteurs concernés : jeunes, établissements de formation, organisations professionnelles, organismes institutionnels...

Orientations stratégiques à l'UCANSS

A l'instar du secteur privé, la Sécurité sociale va devoir affronter un fort déficit démographique à l'horizon 2006. Pour faire face à la perte de plus de la moitié de ses personnels d'encadrement et agents de direction, la Sécurité sociale va être amenée à trouver des éléments d'attraction et de fidélisation des personnes se trouvant sur le marché du travail. C'est dans cette perspective que le Conseil d'orientation de l'UCANSS -Union des caisses nationales de sécurité sociale- présidé par l'UPA, a arrêté à l'unanimité le 17 octobre, des orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines. Elles s'inscrivent dans la lignée d'un protocole d'accord signé en juin visant à instaurer un dispositif d'intéressement en faveur des personnels des organismes du régime général. Ces orientations ont aussi pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

" SOLVIT "

SOLVIT, c'est le nom donné au nouveau réseau européen chargé de résoudre les problèmes qui peuvent subvenir entre un particulier ou une entreprise et une administration publique. Ce système gratuit vise à protéger les citoyens et les acteurs économiques contre une mauvaise application des règles du marché intérieur dans les différents Etats membres. Marchés publics, fiscalité, création d'entreprise..., le réseau SOLVIT pourra être sollicité dans de nombreux domaines. Centre SOLVIT France : Tel : 01.44.87.12.23

L'agenda

22 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par Gérard Cornu, Rapporteur pour avis du budget PME, Commerce, Artisanat au Sénat.

24 OCTOBRE

Congrès de l'UPA.

28 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par Jean-Jacques Descamps, Rapporteur du budget de l'artisanat à l'Assemblée nationale.

3 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la célébration du centenaire de la Confédération nationale de la pâtisserie-confiserie-chocolaterie-glacerie de France.

5 NOVEMBRE

Intervention de Robert Buguet dans le cadre du séminaire de formation et d'information des administrateurs sociaux de l'UPA.

Entretien avec le Président de la CANCAVA, Gérard Rouchy.

6 NOVEMBRE

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA en Haute-Corse.

7 NOVEMBRE

Réunion de la Commission sociale de l'UPA.

Rencontre entre le Président, les Vice-Présidents, les négociateurs de l'UPA et une délégation de Force Ouvrière conduite par Marc Blondel.

8 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de départ de Daniel Giron de la présidence de la Fédération française des centres de gestion et d'économie de l'artisanat -FFCGEA-.

12 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Bureau de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr